



Activité normalisation de la Branche AT/MP Extrait du Rapport 2018

(AT/MP : Accidents du travail / maladies professionnelles)

EXPRESSIONS OU SIGLES UTILISÉS

AFNOR : Association française de normalisation

AT/MP : Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

BNITH : Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement

BSI : British Standards Institution

CCPN : Comité de coordination et de pilotage de la normalisation

CEI : Commission électrotechnique internationale

CEN : Comité européen de normalisation

CENELEC : Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique

CEN SAB OHS : Bureau stratégique consultatif du CEN pour la santé et la sécurité au travail

CGSS : Caisse Générale de Sécurité sociale

CNAM-DRP : Caisse nationale de l'assurance maladie – Direction des risques professionnels

CoS SST : Comité stratégique santé et sécurité au travail

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CRAMIF : Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail

DRP : Direction des risques professionnels de la CNAM

DRSM : Directions régionales du service médical

EUROSHNET : Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, la certification, les essais et la recherche associée

INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP

ISO : Organisation internationale de normalisation

KAN : Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation

MSA : Mutualité sociale agricole

Nucleus machines : Bureau stratégique consultatif du CEN pour la normalisation des machines

OPPBTP : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

SST : Santé et Sécurité au Travail

TMS : Troubles musculosquelettiques

UNM : Union de normalisation de la mécanique

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est l'une des cinq Branches de la sécurité sociale.

Dans le cadre des orientations fixées par la Commission des accidents du travail/maladies professionnelles (CAT/MP), elle exerce trois missions complémentaires : la prévention, la réparation et la tarification des risques professionnels à travers les organisations suivantes :

- la direction des risques professionnels (au sein de la CNAM),
- l'INRS,
- EUROGIP,
- les services prévention et tarification des CARSAT, de la CRAMIF et des CGSS,
- les services chargés d'instruire les dossiers et d'indemniser les victimes d'AT/MP au sein des CPAM et des CGSS,
- les DRSM.

À la fois observatoire et centre de ressources, **EUROGIP**, parmi ses différentes attributions, coordonne et anime l'activité des experts normalisation de l'Assurance Maladie – Risques professionnels qui participent à l'élaboration de normes (françaises, européennes et internationales) sur les aspects de santé et sécurité au travail (SST).

Ces experts contribuent à la production de normes qui visent prioritairement les domaines où le risque de modification des exigences de santé et de sécurité à l'occasion des révisions périodiques des normes est fort ; les sujets techniques émergents à forte dimension SST ainsi que les sujets où la dimension « amélioration des conditions de travail » est un axe affiché du programme de travail des instances de normalisation.

Chaque année EUROGIP publie un rapport spécifiquement consacré à l'activité normalisation de la Branche AT/MP. Une version longue, destinée à une diffusion au sein de la Branche AT/MP, détaille par sujet cette activité grâce à la collecte des informations de reporting organisée auprès des experts. Une version courte est, quant à elle, mise en ligne sur www.eurogip.fr.

LA BRANCHE AT/MP ET LA NORMALISATION EN 2018

La Branche AT/MP a réaffirmé son investissement dans l'élaboration de normes SST en intégrant explicitement cet outil de prévention primaire des risques professionnels dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 qu'elle a signée avec l'État.

Outre une réelle valorisation de ses savoirs auprès des concepteurs et des utilisateurs français, européens et internationaux, la participation active des préventeurs de la Branche AT/MP aux travaux de normalisation permet de :

- Promouvoir, dans les documents normatifs, les principes généraux de prévention.
- Faire valoir l'état de l'art le plus favorable à la prévention et ainsi réduire les situations dangereuses.
- S'assurer d'une meilleure prise en compte des aspects relatifs aux émissions (particules chimiques, poussières, aérosols, biocontaminants, etc.), aux nuisances physiques (bruit, vibrations, rayonnements, etc.) et à l'ergonomie, permettant de réduire les risques de maladies professionnelles (TMS, cancers, surdités, etc.).

Afin d'illustrer la manière dont certaines normes, à l'élaboration desquelles la Branche AT/MP a contribué, permettent d'améliorer la santé et la sécurité au travail, EUROGIP a publié en 2018 une note thématique : *Normalisation en santé-sécurité au travail, Levier essentiel de prévention primaire.*

Cette note, réalisée grâce à la contribution d'experts de l'INRS et des caisses concernées, a été largement diffusée au sein de la Branche AT/MP en version électronique et a reçu un vif succès.



La participation de la Branche AT/MP en quelques chiffres

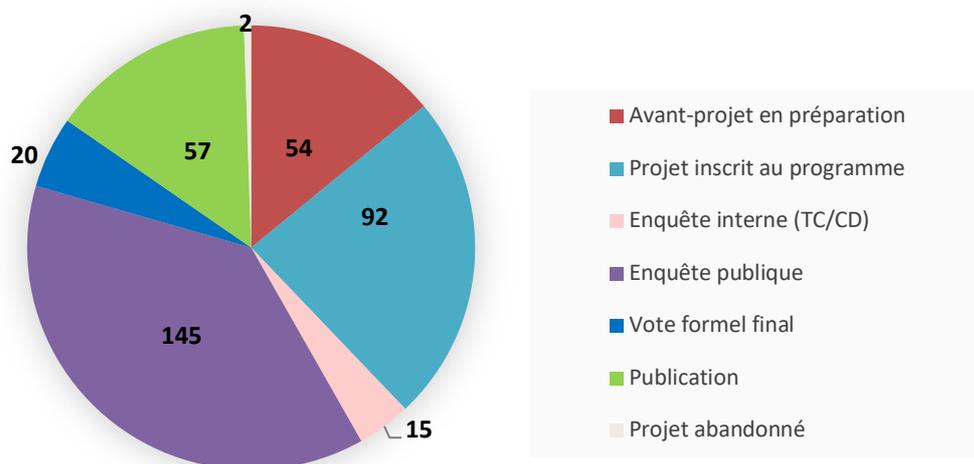
En 2018, **81 experts** des CARSAT, de la CRAMIF, de l'INRS, de la CNAM et d'EUROGIP ont participé en tant que porteurs de politique publique aux travaux de **41 comités techniques européens** (CEN/CENELEC) et **30 comités internationaux** (ISO/CEI) de normalisation relative à la sécurité et santé au travail. Le Réseau prévention a aussi contribué à l'élaboration de normes au sein d'une **vingtaine de commissions françaises**.

Répartition des experts* normalisation de la Branche AT/MP pour l'année 2018

Secteurs de normalisation	TOTAL
Sécurité des machines	35
Équipements de protection individuelle	10
Lieux de travail et ambiances physiques	29
Construction	9
Problématiques transversales et diverses	4
Aspects stratégiques normalisation	3

*Un même expert peut participer à des travaux de normalisation dans différents secteurs.

Ces experts ont participé à l'élaboration ou suivi près de 385 projets de normes intéressant la SST. Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'état d'avancement de ces documents :



La participation des experts en quelques mots

Les experts normalisation sont avant tout des spécialistes en prévention. De par leur maîtrise des enjeux stratégiques de la Branche AT/MP et de leurs domaines de compétences techniques respectifs, ils mettent leur expertise au service de l'élaboration de normes pour faire valoir la prévention des risques professionnels.

Leur implication va, selon les sujets, de la veille active à la participation régulière en réunion. Certains experts ont occupé différentes responsabilités au sein même d'instances ou de groupes de travail : chargé de projet (chariots de manutention), animateur (mesure des agents chimiques ; machines pour la construction des routes) ou encore président (protecteurs de l'ouïe ; évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail).

Ils ont également participé à la relecture des projets de norme afin de s'assurer de la conformité de leur traduction française (équipements de protection des yeux et de la face ; mesure des agents biologiques dans l'air des lieux de travail ; véhicule de collecte des déchets).

Outre un certain isolement du fait d'une baisse de la participation de préventeurs européens aux réunions internationales, des divergences entre les participants d'une réunion à l'autre peuvent remettre en question les décisions prises précédemment. Par ailleurs, l'influence de fabricants, plus nombreux lors des réunions ces dernières années, nécessite de concilier des objectifs et intérêts parfois contradictoires avec ceux de la prévention.

La Branche AT/MP agit activement à l'élaboration ou révision de **trois grandes catégories de normes** :

- **Normes de conception**

L'essentiel de la participation de la Branche AT/MP porte sur l'écriture de normes européennes concernant la sécurité des machines et les équipements de protection individuelle.

Pour ces normes de conception de produits, l'objectif est d'améliorer leur qualité en intégrant les retours d'expérience des CARSAT et en adaptant leur contenu à l'état d'évolution de la technique. La collecte de certaines remontées du terrain des CARSAT ainsi que les enquêtes réalisées suite à des accidents du travail graves permettent de prendre en compte l'expérience des utilisateurs lors des révisions de ces normes. Cela a été le cas des machines de tournage ou des installations à câble destinées au transport des travailleurs.

L'objectif est également de préserver les acquis lorsque des normes françaises ou européennes sont reprises à l'international. Tel a été le cas pour des normes de machines d'emballage.

Cette participation permet aussi de valoriser les travaux de la Branche AT/MP à plus large échelle, comme pour la reprise au plan européen de la norme française sur les bancs d'essais de freinage pour les camions.

- **Normes de mesurage et de méthode d'essai**

Le champ couvre des domaines tels que les vibrations ou encore les atmosphères des lieux de travail. Outre l'amélioration des normes existantes, il s'agit là aussi de valoriser le savoir-faire de la Branche AT/MP à plus large échelle.

Ce groupe de normes porte principalement sur les risques liés à l'amiante, au bruit, à l'ergonomie, aux poussières, etc., et vise à faire progresser la prévention de maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité...). C'est le cas des travaux sur les nanomatériaux dont l'essor dans de multiples secteurs d'activité (automobile, aéronautique, agroalimentaire, cosmétique...) concerne une population salariée exposée de plus en plus nombreuse.

C'est aussi le cas des travaux lancés en 2018 pour réaliser des normes couvrant les domaines d'activités du décret n° 2017-899¹, relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les navires/bateaux, les aéronefs, les installations/structures, etc.

- **Nouveaux champs thématiques**

De nouveaux sujets organisationnels relevant des champs social et sociétal émergent régulièrement en normalisation. EUROGIP y consacre une veille active ; ce fut le cas notamment en 2018 dans le domaine du management de la SST.

¹ Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Quelques exemples de sujets 2018

Repérage de l'amiante avant travaux

Les experts de la Branche ont pris part aux travaux d'écriture de cinq normes françaises sur le repérage de l'amiante avant certaines opérations, rendu obligatoire par le décret n° 2017-899.

De par leur connaissance des difficultés rencontrées par les entreprises pour mettre en œuvre les moyens de prévention nécessaires lorsqu'elles réalisent des opérations en présence d'amiante, la participation des experts a permis :

- d'élaborer de référentiels efficaces dans la continuité des précédents travaux dans ce domaine ;
- d'apporter leur expertise dans la prise en compte de la problématique amiante par les entreprises ;
- d'obtenir des repérages suffisamment précis pour garantir la sécurité et la santé des opérateurs qui interviennent lors des opérations de retrait ;
- de réaffirmer le message « prévention » auprès des différents donneurs d'ordres présents lors des réunions de travail qui ont souvent d'autres objectifs plus « économiques ».

Acoustique des open-spaces

La Branche AT/MP a financé un secrétariat AFNOR pour accompagner les travaux de reprise de la norme française S31-199 « Acoustique - Performances acoustiques des espaces ouverts de bureaux » (2016) à l'international. Cette norme vise à améliorer le bien-être sonore des salariés et s'appuie sur une démarche d'évaluation du risque lié au bruit dans les espaces ouverts (open-spaces). La particularité de cette norme est de définir une analyse acoustique des grandes typologies d'activités les plus fréquentes en open-spaces.

Les normes européennes et internationales étant dorénavant des outils de régulation du marché mondial, il était important pour la Branche AT/MP de porter cette norme au niveau international. La norme ISO 22955 « Acoustique - Qualité acoustique des espaces ouverts des bureaux » sera la première norme internationale sur l'acoustique des espaces ouverts de travail.

Glissance des revêtements de sol

En France, les accidents de plain-pied représentent une part majeure des accidents du travail avec arrêt. Pour une partie, l'origine de l'accident est la perte d'équilibre due à une glissade. Les experts de la Branche contribuent à l'écriture de projets de normes portant sur la résistance au glissement des surfaces piétonnières depuis de nombreuses années.

La norme NF P05-012 « Revêtement de sol - Détermination de la résistance à la glissance - Méthode de la roue freinée - Méthode d'essai pour mesurer le coefficient de frottement dynamique » a été publiée en 2018. Cette norme française est basée sur une méthode d'essai défini par l'INRS pour évaluer le coefficient de frottement des revêtements de sol en laboratoire ou sur site. Elle est en outre citée dans une recommandation (R.462) de la CNAM.

Systemes de management SST

La Branche AT/MP a activement contribué depuis 2013 aux travaux de la norme internationale ISO 45001 « Exigences pour un système de management de la santé et de la sécurité au travail (SST) et lignes directrices pour son utilisation ». Celle-ci a été publiée en mars 2018.

À la suite de cette publication, l'ISO a créé un nouveau Comité Technique, le TC 283, pour travailler sur de nouveaux sujets relatifs au management de la SST. L'écriture de deux projets a ainsi débuté dès septembre 2018, l'un pour aider les petites et moyennes organisations à mettre en place un système de management selon l'ISO 45001, l'autre sur la santé et sécurité psychologiques sur le lieu de travail (ISO 45003).

EUROGIP ET LA NORMALISATION EN 2018

EUROGIP coordonne l'activité normalisation de la Branche AT/MP aux plans français, européen et international.

Pour ce faire, il alerte la Branche sur la création de groupes de travail, de projets de normes pour que celle-ci soit représentée sur des sujets contribuant à la prévention des AT/MP. EUROGIP s'assure de la nomination des experts ou de leur remplacement dans les commissions de normalisation, veille à leur information et, si nécessaire, à leur formation à la normalisation.

EUROGIP, dans son rôle d'assistance, répond aux sollicitations des experts, et pour les aider dans leur mission auprès de bureaux de normalisation. Ces experts sont également informés et consultés sur différents sujets : nouveaux projets, créations de comités techniques, révisions quinquennales, etc.

Il met à leur disposition des outils (Normabase, Norm'actions, Webport), des abonnements à des revues linguistiques (Vocable, Times magazine, etc.) ou bien encore des formations aux systèmes de normalisation française, européenne et internationale.

La base de données **Normabase**, créé et mise à jour par EUROGIP, fournit aux experts les informations nécessaires à l'exercice de cette mission (instances de normalisation, projets en cours, etc.).

Norm'actions, fait le point sur l'état d'avancement des projets de normes et qui font l'objet soit d'une participation active soit d'une veille par les experts de l'assurance AT/MP.

- **Coordonner l'activité normalisation**

L'engagement de la Branche AT/MP dans les travaux de normalisation a été réaffirmé par la CAT/MP. Une recommandation a été émise pour que les prochains contrats pluriannuels de gestion (CPG) facilitent la participation des préventeurs des CARSAT dont l'expertise terrain et les retours d'expérience sont particulièrement utiles pour améliorer le contenu des normes. Des référents ont, dans cet esprit, été nommés en 2017 dans chaque caisse régionale afin d'assurer le relais avec EUROGIP sur les questions de normalisation. EUROGIP a organisé en 2018 un webinaire à leur intention pour les informer sur l'activité normalisation de la Branche, leur rôle de référents et faire le point sur leurs besoins pour l'exercice de leur mission.

EUROGIP exerce un rôle de coordinateur pour l'élaboration des positions et des réponses de la Branche AT/MP dans le cadre de nombreuses consultations du système normatif, que ce soit pour la création de nouvelles instances ou le lancement de nouveaux sujets français, européens ou internationaux (intelligence artificielle, rayonnements laser, management du risque routier, etc.). L'identification et le suivi de ces sujets a permis d'en informer la Branche en temps réel et prendre en toute connaissance de cause les décisions de participer ou non à ces travaux.

- **Exercer une veille normative**

La veille normative qu'exerce EUROGIP a notamment porté en 2018 sur l'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation, les projets en cours et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non. La veille sur les normes permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus d'élaboration d'un document normatif.

Certains sujets ont ainsi fait l'objet de mises à jour ou de notes de veille spécifique tel que le domaine des services de santé et les normes de repérage de l'amiante avant travaux. La diffusion de ces informations

au comité de pilotage normalisation et au réseau des référents a permis parfois de nommer rapidement, en amont des travaux, des experts et gagner ainsi en efficacité.

- Mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention

Le Groupement a communiqué régulièrement sur cette activité via la rubrique normalisation de sa newsletter « Eurogip infos », disponible en français et en anglais à partir du site d'EUROGIP (www.eurogip.fr) ou par email sur inscription.

Concernant les articles publiés, ceux-ci sont fréquemment repris sous divers supports notamment Internet. En 2018, un intérêt particulier a porté sur l'avancement du projet de norme ISO 45001 sur le management de la SST, les travaux de repérage de l'amiante dans les installations ou encore le « Quoi de neuf SST » listant les publications de normes, les nouveaux travaux ainsi que les créations de comités techniques.

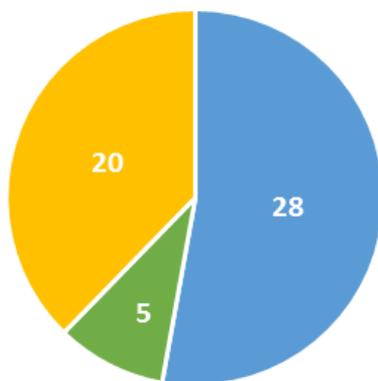
En parallèle, des informations plus techniques ont été directement adressées aux experts et mises en ligne sur Normabase sur des sujets tels que le lancement le dispositif des Consultants HAS (Normes harmonisées) ou encore la nouvelle politique de la Commission européenne vis-à-vis des normes harmonisées.

EUROGIP met à disposition des acteurs de la Branche AT/MP, en partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, une base documentaire électronique « Webport » regroupant près de 2000 normes SST en vigueur (publiées en version française et, lorsqu'elles existent, en version anglaise) et 1673 normes annulées.

- Mieux faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes

Le point de vue de la prévention est porté par les experts inscrits dans les instances de normalisation.

En 2018, ceux-ci ont pris part aux travaux de 53 commissions de normalisation nationales relevant de 3 bureaux de normalisation sectoriels (BN) ^[1] :



■ AFNOR ■ AFNOR/DELEC ■ UNM

UNM : Union de Normalisation de la Mécanique
AFNOR-DELEC : domaine des électrotechnologies

Une procédure de consultation interne de la Branche AT/MP, coordonnée par EUROGIP, sur certains projets de normes soumis à enquête probatoire française a permis d'informer la Branche sur l'existence de ces documents et dans certains cas d'émettre un avis collectif couvrant les thèmes de sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), équipements de protection individuelle, lieux de travail et

^[1] Le nombre total de sièges financés est supérieur au nombre total de 81 experts dans la mesure où certains experts participent aux travaux de plusieurs commissions

ambiances physiques et problématiques transversales et diverses. Les consultations d'experts et de référents ont permis d'émettre un avis du Réseau prévention de la Branche sur 20 projets de normes soumis à consultation. L'ensemble des services de documentation de la Branche a été destinataire de ces projets de normes.

EUROGIP pèse aussi dans le consensus normatif au nom de l'Assurance AT/MP française en participant aux instances où sont adoptées les orientations stratégiques de normalisation en SST : Comités d'Orientation Stratégique « Santé et Sécurité » et « Management et Services » d'AFNOR, groupe d'impulsion stratégique « Industrie du futur », Comité stratégique européen pour la normalisation en SST - CEN SAB OHS - et Comité européen « Nucléus machines » d'AFNOR.

EUROGIP a ainsi contribué à une meilleure prise en compte de la SST dans les recommandations émises par le groupement d'impulsion stratégique « Industrie du futur » à l'instance de pilotage d'AFNOR, le Comité de coordination et de pilotage de la normalisation (CCPN), ou encore à préciser les règles de définition du consensus au sein des commissions de normalisation françaises. De même, le point de vue de la Branche relatif à la hiérarchie des normes harmonisées machines a été porté au comité européen « Nucléus Machines ». Ces participations ont été l'occasion de souligner au CEN et à la Commission européenne le rôle essentiel des consultants HAS dans la qualité des normes harmonisées.

Enfin, EUROGIP est l'un des membres fondateurs d'EUROSHNET, le réseau européen des experts préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. En avril 2018, EUROGIP a pris la présidence d'EUROSHNET pour une année et a, à ce titre, organisé et présidé plusieurs réunions du Comité de pilotage.

En 2018, l'activité principale d'EUROSHNET a concerné l'organisation de sa 6^e conférence européenne du 12 au 14 juin 2019 à Dresde (Allemagne), sur le thème "Be smart and stay safe - innovative products and workplaces".

THÈMES DE NORMALISATION SUIVIS PAR LES EXPERTS DU RÉSEAU PRÉVENTION DE LA BRANCHE AT/MP

Aspects stratégiques normalisation

Bureau stratégique consultatif du CEN pour la normalisation des machines
Groupe d'impulsion stratégique industrie du futur
Orientations stratégiques de la normalisation française pour la SST
Orientations stratégiques françaises pour la normalisation en management et services
Stratégie européenne de normalisation SST

Construction

Diagnostic plomb dans les immeubles bâtis
Échafaudages roulants de service
Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents
Garde-corps
Glissance des revêtements de sol
Repérage amiante dans les installations industrielles
Repérage avant travaux de l'amiante - Autres immeubles que les immeubles bâtis
Repérage de l'amiante avant travaux - Sols et Infrastructures
Réseaux extérieurs et aériens - Travaux à proximité de réseaux
Stratégie d'échantillonnage pour la détermination des concentrations en fibres d'amiante en suspension dans l'air
Tours d'accès et de travail roulantes en éléments préfabriqués

Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Appareils de protection respiratoire
Compatibilité des EPI
Équipements de protection des yeux et de la face
Équipements de Protection Individuelle (EPI)
Équipements individuels de flottaison
Protecteurs individuels contre le bruit - Protecteurs de l'ouïe
Protecteurs individuels du pied et de la jambe
Protection contre les chutes de hauteur
Protection de la tête - Casques de protection
Vêtements de protection - Protecteurs individuels de genoux

Lieux de travail et ambiances physiques

Acoustique des bureaux ouverts
Acoustique des machines
Air des lieux de travail - Évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail
Air des lieux de travail - Évaluation des pollutions par prélèvement passif
Air des lieux de travail - Qualité de l'air - Silice cristalline
Atmosphères explosibles
Conception ergonomique des espaces de travail
Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air
Dispositifs et robots d'assistance physique de type exosquelette
Éclairage des lieux de travail
Équipements de laboratoire - Sorbonnes
Exposition du corps humain aux champs électromagnétiques
Fabrication additive
Fumées de soudage

Mesure des agents biologiques dans l'air des lieux de travail
Nanotechnologies et nanomatériaux
Prévention des accidents d'origine électrique
Qualité de l'air des cabines d'avions civils aéronefs - Agents chimiques
Vibrations - Effets des vibrations sur l'homme

Problématiques transversales et diverses

Management de la santé et sécurité au travail
Systèmes de management de la SST - Compétences des auditeurs
Systèmes de management de la SST - Exigences et lignes directrices pour la mise en oeuvre

Sécurité des machines

Accessoires de levage
Appareils de levage à charge suspendue
Appareils de mise à niveau - Sécurité
Ascenseurs, monte-charges, ascenseurs de chantier, escaliers mécaniques
Bennes basculantes
Cabines d'application par pulvérisation de produits de revêtement organiques
Cabines de ponçage
Chariots de manutention industriels et tout-terrain
Chariots Industriels - Systèmes de retenue autres que la ceinture de sécurité
Contacts physiques entre les machines mobiles et les personnes
Engins de terrassement - Travaux européens
Engins de terrassement - Travaux internationaux
Équipement électrique des machines
Équipements de forage et de fondation
Équipements de stockage motorisés
Équipements et systèmes de manutention continue
Équipements pour traitements de surface - Sécurité
Freinomètre à rouleaux pour véhicules supérieurs à 3,5t
Gestion des déchets - Véhicule de collecte des déchets (BOM)
Installations à câble destinées au transport de personnes : sécurité des travailleurs
Lève-personnes pour transférer des personnes handicapées - Exigences et méthodes d'essai
Machines - Protecteurs - Dispositifs de verrouillage/interverrouillage
Machines à bois
Machines d'emballage
Machines de construction des routes
Machines pour le bâtiment - Préparation des matériaux
Machines pour les produits alimentaires - Hachoirs - Spécifications pour la sécurité et l'hygiène
Machines-outils - Machines de tournage
Machines-outils - Presses
Manutention au sol des aéronefs
Matériels au sol pour aéronefs - Matériels aéroportuaires
Rayonnages statiques en acier (rack-gondoles)
Robotique industrielle
Sécurité des machines de construction routière
Tapis roulant de montage

EUROGIP, groupement d'intérêt public créé en 1991 par l'Assurance Maladie-Risques professionnels, est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention et l'assurance des risques professionnels en Europe.

www.eurogip.fr

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle faite sans le consentement d'EUROGIP est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (art. L 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (art. L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle)

Activité normalisation de la Branche AT/MP

Extrait du Rapport 2018

(la version intégrale est réservée à la Branche AT/MP)

Paris : EUROGIP - Réf : Eurogip-147/F

ISBN 979-10-97358-12-9

Paris - 21x29,7cm

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

En savoir plus : Christèle HUBERT PUTAUX, hubert@eurogip.fr

Organismes nationaux de la Branche "accidents du travail / maladies professionnelles" (AT/MP) :



50, avenue André Lemierre
F-75896 Paris cedex 20
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63
www.risquesprofessionnels.ameli.fr



51, avenue des Gobelins
F-75013 Paris
Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40
www.eurogip.fr



65, boulevard Richard Lenoir
F-75011 Paris
Tél. +33 (0)1 40 44 30 00
www.inrs.fr